

# La prise en compte du risque inondation au Lamentin (MARTINIQUE)



Présentation de la démarche



# L'Objectif traditionnel

mettre hors d'eau les zones à projet

- Par des aménagements hydrauliques ponctuels (digues, canalisation de rivières, curage des rivières)

# Un élément déclencheur

## Les inondations du 27 nov 1999

- Nombreuses habitations concernées
- 77 entreprises et 3 Zones commerciales concernées
- Estimation des dégâts en zone économique uniquement : 8 millions d'€uros

# Comprendre et enclencher le processus

- Comprendre le comportement des rivières (approche par bassin versant)
- Faire que les intervenants divers deviennent des partenaires
- Mettre à plat le sujet

# Comprendre le comportement des rivières

- Des bassins versants courts et de faible étendue
  - \*BV Lézarde, le plus grand =  $108\text{km}^2$  soit 1/10 de l'île
- Des temps de réaction très courts
  - \*Entre 15mn et 2h de temps d'alerte
- Un régime torrentiel ou mixte
  - \*Affouillement, érosion de berges, dépôts en aval
- Un contexte tropical
  - \*encombrement du lit par les végétaux, pluies et vent

# Des intervenants aux partenaires

Il s'agit ici de faire intervenir dans la démarche les acteurs :

- des routes : DDE - service routes, Conseil Général, Conseil Régional
- des zones habitées : Commune, DDE, associations de riverains
- Les zones d'importance économique : CCIM (aéroport - commerces), Commune, commerçants
- Les rivières : DAF, DIREN, Comité de Bassin

# Création de 3 groupes de travail

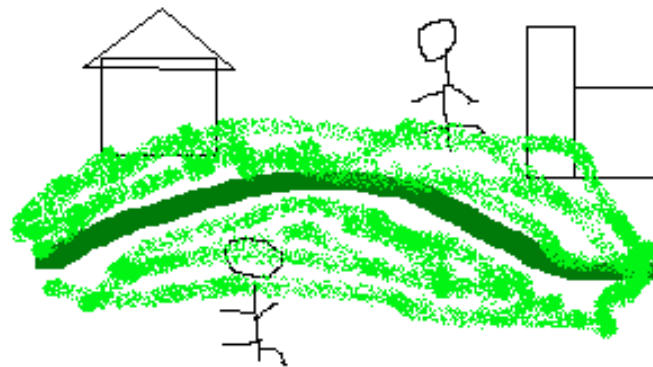
- Sur le Plan de Prévention des risques  
*où ne plus construire au Lamentin?*
- Sur la communication à la population  
*comment faire savoir les risques et les attitudes par la population, les commerçants*
- Sur les aménagements  
*quels travaux effectuer pour comment protéger les vies humaines et les biens?*

# Mise à plat du sujet sur :

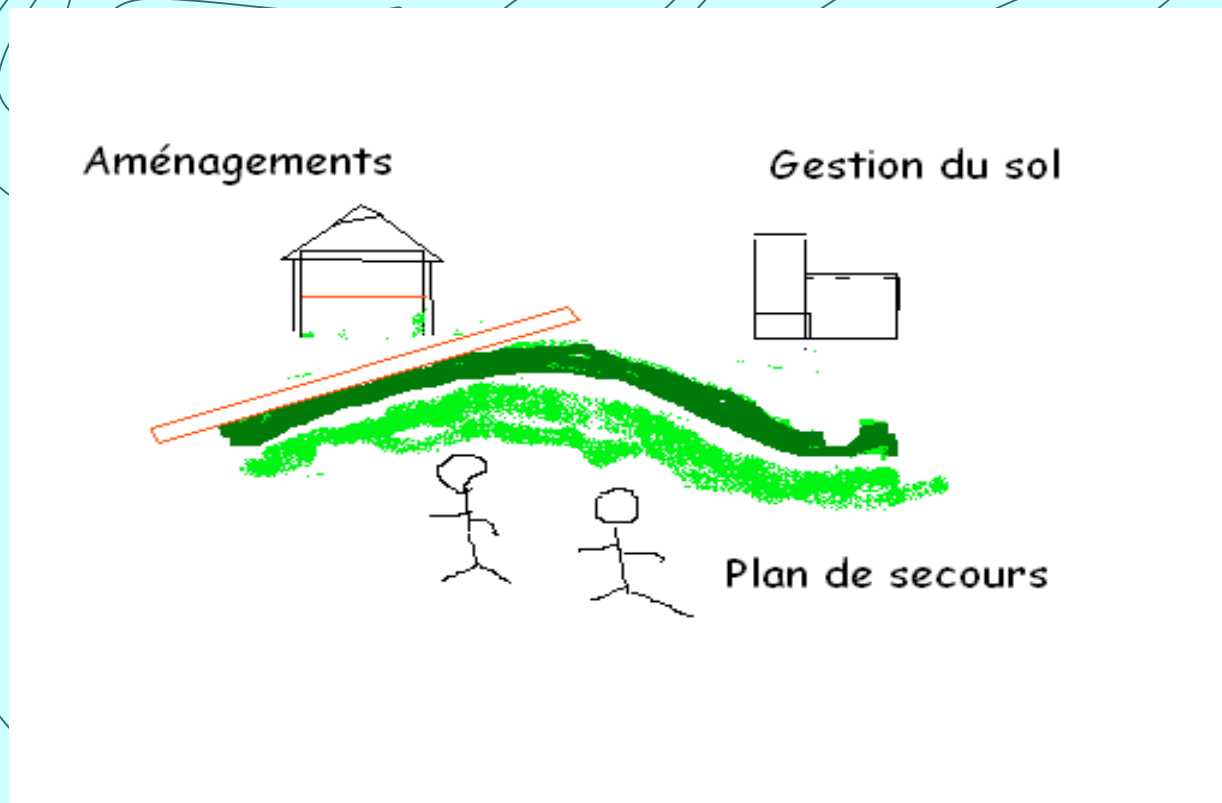
- Les responsabilités
- Les finances : La commune ne pourra pas financer 75M<sup>°</sup>€ de travaux
- La réglementation : Le Plan de Prévention des risques est réactivé
- La sécurité : pas de mort en 99, on a eut de la chance!



# Les orientations de la gestion du risque inondation



# Les orientations de la gestion du risque inondation



# Les 4 orientations de la gestion du risque inondation

Volet technique

Urbanisme

Aménagements

Gestion du sol

Information de tous

Plan de secours

Sécurité

# LES PROCHAINES ÉTAPES

Elaborer en 2004 une charte de gestion du risque inondation au Lamentin qui comportera 2 documents clé :

- Une déclaration de consensus signée par tous les partenaires précisant leurs engagements
- Des fiches actions précises (description, porteur, partenaires, délais, moyens, indicateurs)

# La déclaration de consensus

## Comportera 2 parties principales

- Contexte, Cosignataires et Partenaires, Définition, enjeux à préserver, rappel des préconisations du SDAGE
- Les engagements réciproques sur l'alerte et le plan de secours, les aménagements hydrauliques, la gestion du sol et des rivières, la communication

# Les fiches actions

Pour chacune des 4 orientations stratégiques, des objectifs seront définis et déclinés en fiches actions.

Chaque fiche action présentera :

- Le descriptif de l'action, ses échéances
- Ses porteurs (principal et secondaire)
- Ses moyens et indicateurs

# Extrait de fiche en cours

## Orientation 4 : Communication

Objectifs	Préconisations	Porteur / Acteurs concernés	Indicateur
4-1 Faire connaître le plan de secours	*Explications dans les écoles *Réaliser le DICRIM  *Réunions/Visites d'entreprises	Commune / Education nationale, service de pompiers, service d'alerte, CCIM	*Nb d'enfants sensibilisés *Nb exemplaires distribués  *Nb entreprises visitées